

Au temps de Jean II *le Bon*, du dauphin Charles et des réformateurs.

L'évêque de Paris est mort de la peste. Le 10 avril **1351**, dimanche de la Passion, **Jean de Meulan**, nouvel *évêque de la capitale*, y est reçu en grande cérémonie ... En 1350 et 1353, il doit régler une question concernant les habitants exemptés du droit de guet de Moissy (doyenné du Vieux Corbeil).

Pierre, sire *de Préaux*, chevalier, est « capitaine souverain et gouverneur de par le roy entre les rivières de Sayne, de Eu et de Ette, es bailliages de Rouen, de Caux et de Gisors », le 1^{er} mai 1351 (*Gallia Regia* n° 13 222, 18 893, 19 518^{bis}).

Jean *d'Estouteville*, seigneur de Torcy et d'Estoutemont, fils d'Estout et d'Alix *de Meullent*, sert le roi en ses guerres en 1349-1350. Il épouse Jeanne de Fiennes, fille de Jean et d'Isabelle de Flandre; il se remaria avec Marie d'Harcourt, fille de Guillaume. Son fils aîné, Colart, épousera Jeanne de Mauquenchy, fille de Jean dit *Mouton*, maréchal de France; son second fils, Thomas, sera évêque-comte de Beauvais, pair de France. Il fera hommage en janvier 1378 d'une rente sur le Trésor reçu en récompense de ses services (Père Anselme T. VIII p. 96).

Amaury de Meullent passe en Saintonge avec un chevalier bachelier et vingt-deux écuyers suivant la quittance du 13 août. Le roi l'envoie vers le connétable ordonnant qu'on lui fasse le prêt de trente hommes d'armes pour un mois, lettres datées de Chanteleu, 10 août 1351 sous le scel du chastelet de Paris en l'absence du grand (cire jaune; une fleur de lys).

Amaury de Meulan, sire du Neubourg, marié à Jeanne *d'Harcourt*, veuve de Philippe de Sully, prit une part active aux événements de son temps. « La vertu et la capacité d'Amaury fit de si fortes impressions sur l'esprit des roys ... et gagna de telle sorte leur estime qu'il ne se passa point d'affaires importantes qu'il n'eût commission de les traiter tant pour la guerre que pour la paix ». De 1337 à 1355 (Froissart parle de ses services), on le voit successivement guerroyer en Flandre, en Champagne, en Picardie, en Saintonge et en Normandie.

L'influence française faiblit sur la Meuse. Jean *le Bon* abandonne la garde de Verdun.

Robert Le Cocq, évêque de Terouïanne, devient évêque-duc de Laon, pair de France, et paraît en cette qualité comme un des députés du roi Jean au traité fait au nom du dauphin son fils avec le comte de Savoie Amé VI à Villeneuve-lez-Avignon le 27 octobre.

A Paris, Pierre des Essarts, financier d'origine rouennaise qui vient de mourir, est le père de Pernelle, femme de Robert de Loris, et de Marguerite, épouse d'Etienne Marcel. Ce dernier refuse la part d'héritage de sa femme alors que Robert accepte la sienne. Pierre est de ceux qui ont été suspectés de fraude et il a payé une lourde amende.

En février **1352**, Pierre des Essarts est innocenté et l'amende restituée à ses héritiers : Etienne Marcel se trouve ainsi exclu de l'héritage au bénéfice de son beau-frère.

On remarque que le mariage de Charles, roi de Navarre et comte d'Évreux, avec une fille de Jean *le Bon* a été négocié par Robert de Lorris. Y aurait-il une relation entre les deux faits ?

L'archevêché de Reims étant devenu vacant, le roi en fit pourvoir Humbert de Viennois par le pape. Humbert est à Reims le 14 mars mais « il ne prit jamais que le titre d'administrateur perpétuel de l'église de Reims, à cause qu'il conserva toujours celui de patriarche d'Alexandrie ».

Amaury IV, sire *de Craon* (Craon, N.O. Poitiers ou Craon, S.O. Laval ?), chevalier, fils de Maurice et de Marguerite de Mello, dame de Sainte-Hermine, beau-frère de Guy VI de Laval,

a épousé Péronnelle de Thouars, fille aînée héritière du vicomte Louis et de Jeanne de Dreux. Amaury est « capitaine souverain pour le roi en Poitou, Xaintonge, Limosin, Engoumois, Périgord, par deça la Dordogne » (d'avril à juin 1351), nommé (vers la fin de 1351) le 8 mai 1352 lieutenant du roi en Languedoc. En 1354 et 1355, il sera lieutenant du roi en Normandie, Anjou et Maine.

*MEVLLENTI NAT(US) THOMAS QVI S(AN)C(T)EP ... MARIE
JOSAPHAT ABBATIE REXIT JACET H(IC) TVMVLATVS
QVAM SIC DITAVIT QVOD DVPLIO M(U)LTIPLICAVIT*

.....
*AT EÏ MAT(RIS) AMORQ. DEI. S. M^A. ET IOH(ANNE)S
OBIIT ANNO DOMINI M^O CCC^O LII^O. DIE IOVIS POST. OIM. SCOR.*

*Thomas, né à Meulan, qui gouverna l'abbaye de Notre-Dame de Josaphat, gît dans ce tombeau. Il enrichit tellement l'abbaye qu'il doubla ses revenus ...
l'amour de Dieu, Notre-Dame et saint Jean.
Il mourut l'an du Seigneur 1352, le jeudi après la Toussaint.*

Cette inscription en beaux caractères gothiques étaient en vers hexamètres. Elle fixe la date du décès de l'abbé Thomas qui était indéterminée. Les Nécrologes de l'abbaye inscrivent son obit au **8 novembre** qui, en 1352, était exactement un jeudi, la Toussaint tombant le même jour.

La dalle tumulaire, d'un dessin architectural des plus riches, en style ogival rosacé du XIV^{ème} siècle, sculptée en traits peu profonds, se trouvait dans la croisée du transept, non loin du pilier de droite qui existe encore, haut de plus d'un mètre. Elle est brisée en trois morceaux, un quatrième fragment n'a pas été retrouvé. La sépulture qu'elle recouvrait n'a pas été fouillée. La tête et les mains du gisant ainsi que l'amict paré, l'étole, le manipule et la crosse, en cuivre incrusté dans la pierre, furent enlevés en mars 1568 par les protestants de l'armée de Condé lors du siège de Chartres. Elle était recouverte d'un double remblai, aussi n'a-t-elle pas été vue par Gaignières, ni citée par D. Buttreux.

Sur la pierre tombale que les moines déposèrent sur les restes mortels de leur abbé, au-dessous des anges qui encensent le défunt, ils sont eux-mêmes représentés portant les insignes sacrés, la croix, l'orson et les livres des Évangiles.

Le Cartulaire, chartes 524 à 538, donne le détail des principaux actes d'administration de l'abbé : union des revenus des églises de Formetot en Normandie et de Saint-Arnoult en Beauce, don de terres à Berchères-la-Maingot par Pierre du Coudray, des terres de Gellainvilliers à Prunay-le-Gillon par Pierre du Mée, de Generville par Guillaume, vidame de Chartres, et Marguerite de Bruyères, sa femme, de la chapelle de Goindreville, de la dime de Saint-Yon, à Chalo-Saint-Mars, par Jean de Boutervilliers et surtout la concession d'une prébende du chapitre de Notre-Dame qui, le 20 juin 1350, fut autorisée par une bulle de Clément VI, mais ne fut jamais réalisée.

Le Nécrologe ajoute à cette énumération le don par le roi Philippe VI de Valois, ami de l'abbé, d'une statue de la Vierge, tout entière en argent et dorée à l'extérieur, statue ouvrante, comme un tabernacle. Le chevalier Pierre Troussiau offrit à l'abbaye honorée de la faveur royale l'insigne relique de la couronne d'épines du Christ qui devint l'objet d'une dévotion si populaire à Chartres. Enfin, le roi lui-même donnait à l'abbé son bâton pastoral.

L'amitié du roi Philippe pour l'abbé Thomas et son abbaye est encore affirmée dans l'obit de ce prince au 24 août. L'abbé est appelé compère du roi « *ejus compater* », car il était parrain d'un de ses fils qu'il avait tenu sur les fonts baptismaux « *cujus fulium e sacro fonte levavit* ». Les documents ne disent pas quel fut ce filleul : Jean, duc de Normandie puis roi de France, Philippe, duc d'Orléans, ou Charles, dauphin de Viennois, mort avant 14 ans en 1351.

Le roi mourut en 1350. L'abbé Thomas fit décider par ses religieux qu'une messe solennelle, annoncée par le son de la cloche, serait célébrée les dimanches et fêtes principales pour le roi défunt.

« Quel fut le principe de cette amitié royale ? *L'abbé était-il de l'illustre famille des seigneurs de Meulan* ? Nous l'ignorons. Le roi Philippe affectionnait notre pays et il mourut à Nogent-le-Roi, assisté sans doute par son ami l'abbé de Josaphat » (C. Métais).

Thomas avait une sœur, *Marguerite*, décédée le 25 mars, enterrée dans l'abbaye et inscrite au Nécrologe. L'obituaire du prieuré de Davron insère au 24 octobre l'obit d'un **Thomas de Meulan (de Mellento)**, prieur de Davron, qu'il faut probablement identifier avec l'abbé (Société archéologique d'Eure-et-Loir - « *Dalles tumulaires et Pierres tombales* », tome second - 1930).

Louis d'Harcourt est capitaine souverain en Poitou et en Saintonge du 21 janvier 1353 au 1^{er} juillet 1357 (*Gallia Regia* n° 17 559).

Guillaume de Vergy (*de Vergeyo, dominus Mirabelli*) est, du 6 octobre 1352 à sa mort survenue à Romans le 5 juin 1361, gouverneur du Dauphiné (*Gallia Regia* n° 7820).

Petrus Malini est châtelain de Mure et *Bellimontis* en Dauphiné en 1353 (*G. R.* n° 9110).

Un traité négocié à Mantes entre le roi de Navarre et son beau-père cède au premier une grande partie de la Normandie avec justice souveraine. Charles *le Mauvais* est en passe de devenir un autre roi de France. Des négociations ont lieu aussi près de Calais avec le roi d'Angleterre qui recevrait en toute souveraineté l'Aquitaine, le Poitou, le Limousin, la Touraine, l'Anjou, le Maine, le Ponthieu et la région de Calais. Il ne devrait plus l'hommage au roi de France. Le roi Jean est débordé par les conseillers qui négocient ce vaste démembrement : le cardinal Guy de Boulogne, Pierre, duc de Bourbon, Jean, comte de Vendôme, Robert Le Cocq, évêque de Laon, et Robert de Lorris.

Etienne Marcel devient prévôt des marchands de Paris en 1353 ou 1354. Le moment est difficile. Jean *le Bon* songe à réunir les états pour trouver aide auprès des représentants du royaume mais les convocations ne parviennent pas à destination. Des barons comme les *Harcourt*, réconciliés, lui découvrent le complot.

Sans attendre, le cardinal de Boulogne et Robert de Lorris sont allés s'abriter auprès du pape.

Bien des esprits restent agités par le problème de dévolution de la couronne. Édouard III et Charles de Navarre, descendant tous deux de Philippe *le Bel*, ne doivent pas être frustrés de leur héritage. Pourquoi ne pas envisager un partage pensent certaines parties de la noblesse et du clergé ?

La bourgeoisie par contre veut garder intact le domaine des Capétiens avec Paris comme capitale. Si les régions de l'ouest du royaume changent de roi, Paris ne sera plus la ville opulente qu'elle est devenue. En tant que prévôt, Etienne Marcel formule les soucis des marchands et exprime leurs doléances. Le peuple, lui, réclame que les gens qui entourent le roi ne soient plus compromis dans des affaires suspectes et, sur ce point, les représentants de la bourgeoisie ne sont pas très bien vus.

On se tourne plus « volontiers, dans les heures graves, vers les descendants des plus anciennes familles du royaume ou les autorités ecclésiastiques les plus respectables ... Le Conseil est un lieu de discussion et d'action où de nouveaux venus, imposés par l'esprit de réforme de l'opinion publique, prennent place pour des périodes plus ou moins longues. On y voit paraître des nobles, partisans d'un retour aux origines comme Mathieu *de Trie*, **Amaury de Meulan** et Geoffroy de Charny ou des prélats acquis à l'idée de réforme : Guillaume *de Melun*, archevêque de Sens, Simon Le Maire, évêque de Dol, Guillaume *Bertran*, évêque de Beauvais, **Jean de Meulan**, évêque de Paris, Philippe de Vitry, évêque de Meaux » (Raymond Cazelles, *op. cité*).

Le roi laisse les opinions s'exprimer. Le cardinal de Boulogne et Robert de Lorris sont toujours en Avignon et Robert Le Cocq à Laon. Guillaume *de Melun*, **Jean de Meulan** et Guillaume *Bertran*, hostiles à un partage du royaume, continuent à siéger au Conseil et à soutenir le roi bien que leurs sympathies aillent vers le roi de Navarre. Des négociations entreprises à Avignon ne progressent pas. Charles *le Mauvais* en profite pour conclure avec le roi d'Angleterre une convention de partage.

4 mars 1353-1354 : Délaissement du comté de Beaumont et des terres de Breteuil, Conches et Orbec au profit du duc d'Orléans (« *Mémoriaux* », p. 90).

Charles *le Mauvais* fait assassiner un des hommes de confiance du roi, le connétable Charles de Castille (dit d'Espagne) à L'Aigle le 3 janvier 1353-**1354**.

Charles de Navarre possèdera le bailliage de Cotentin du traité de Mantes le 23 février 1354 à juillet 1378, date à laquelle Charles V le confisquera en attendant que Charles VI achève de le réunir en 1404, Cherbourg excepté, à la couronne. Entre 1354 et 1378, les tractations du *Mauvais* avec les Anglais donneront maints prétextes au roi de France pour y conserver des officiers.

Durand du Molin, licencié es lois, est juge royal au bailliage du Velay le 11 juillet 1354 (*Gallia Regia* n° 22 844).

Amédée VI, comte de Savoie (1343-1383), organisa une dizaine de tournois entre 1347 et 1356. Le plus célèbre fut celui de Bourg-en-Bresse en 1353 pour célébrer la prise de Sion où le jeune comte reçut l'adoubement et adopta peut-être sa couleur emblématique - si ce n'est dans un tournoi organisé à Chambéry où il se serait présenté avec onze compagnons tous habillés de vert. Le nouveau chevalier adopte cette couleur comme un symbole d'espérance s'accordant avec sa devise « *J'atans mon astre* ». On le surnomme le *comte Vert*.

Des conflits se produisent encore entre États savoyard et dauphinois au temps du comte Vert dont la revanche savoyarde aux Abrets (E. La Tour du Pin).

Le village, territoire et mandement des Allymes (Ambérieu en Bugey) sont démembrés de l'ancienne seigneurie par le comte de Savoie et inféodés à François Nicod le 18 juillet. A proximité du hameau de Brédevent, sur le flanc du mont Luisandre, le château des Allymes, témoin des luttes entre dauphins et comtes de Savoie, domine la cluse de l'Albarine. A peu de distance, au nord du château, un lieu nommé *Merland*; sur l'Ain, au confluent de l'Albarine, (O.Ambérieu), *Mollon*.

Par le mariage de Claudine Nicod vers 1470 avec Humbert, seigneur de Lucinges (famille de Faucigny alliée à la maison de Savoie, connue depuis 1180), les Allymes passeront aux mains des Faucigny-Lucinges.

Geoffroy *de Dammartin* (29), homonyme de l'échevin, est serviteur du comte d'Auxerre en 1351. Il possède en 1354 une rente sur une maison vide de la rue de Marivaux, et fait opposition à la criée par l'intermédiaire de Nicole de Fressin, prêtre, son procureur (B. Bove *op. cité* p. 273-274 et p. 439).

A Paris, Louis de Maele, comte de Flandre, passe un accord avec le roi Jean. Du 26 septembre au 5 octobre, Jean II est à Reims où il fête le quatrième anniversaire de son sacre, rappelant ainsi qu'il est le seul roi consacré, puis il revient dans la région parisienne et envoie ses troupes occuper les places que possède son gendre en Normandie. Les capitaines d'Évreux, Pont-Audemer, Cherbourg, Avranches et Mortain refusent d'en remettre les clés mais les autres villes normandes sont saisies.

Jean de Hangest, chevalier, est capitaine souverain « es parties d'Anjou et du Maine » en 1354. Le seigneur de Genlis sera un des otages envoyés au roi d'Angleterre au traité de Londres en 1358 (*Gallia Regia* n° 14 748). Amaury IV *de Craon* sera capitaine souverain en 1355.

Amédée VI, lié aux Capétiens par son mariage avec Bonne de Bourbon et soucieux d'écartier le danger qui pèse sur ses États depuis l'annexion du Dauphiné par la France, signe avec le roi Jean les traités qui fixent les frontières entre Dauphiné et Savoie et réincorporent à cette dernière le Faucigny contre l'abandon à la France des possessions savoyardes en Viennois. La situation est difficile. Un affrontement militaire engagé en 1353 se termine par la victoire des Savoyards. Le 5 janvier **1355**, le traité de Paris accorde à la Savoie le *Pays de Gex*, le *Faucigny*, le *Pays de Beaufort* (N. Bresse) et une partie de la Bresse. Le Dauphiné abandonne la baronnie de Faucigny - échue à la couronne - à la Savoie mais prend les terres situées à l'ouest du Giers (O. Chambéry, vers la Grande Chartreuse).

Anthelme III, seigneur *de Miolans*, commande les troupes de Savoie de Jacques d'Achaïe, cousin du comte de Savoie, en lutte avec les Visconti en Italie, et participe à la campagne de Faucigny avec quinze chevaliers sous les ordres du comte Vert.

« Soubz le gouvernement de mons. Le Dalphin de Viennois, de la compaignie et retenue de messire de Preaulx ... »: on commence à employer les termes *compaignie*, *route*, ou *retenue* (échelon intermédiaire) et *chambre* pour l'unité de base.

Les Aragonais installés en Sardaigne accordent aux Sardes un parlement mais, à la suite d'une révolte, ils enverront une expédition en 1368 pour les réduire à l'obéissance, déclenchant une guerre qui durera près de cinquante ans.

En juillet, les empiètements en Languedoc de Jean, comte d'Armagnac, exigent de prendre des mesures sévères pour sauvegarder le pouvoir anglais dans le duché d'Aquitaine. Le Prince Noir, lieutenant de Gascogne, ses sujets et ses alliés partent en maraude, commettent des atrocités dans la région de Toulouse, mettent à sac Carcassonne, ravageant le pays languedocien.

Les négociations d'Avignon n'ont obtenu qu'une prolongation de la trêve du 1^{er} avril au 24 juin. Au début de juillet, Charles *le Mauvais* débarque à Cherbourg, espérant du roi d'Angleterre un appui qui ne vient pas. *La chronique de Flandre* rapporte que le roi de France confie à **Amaury de Meullent** la conduite de six cents hommes pour aller en Cotentin contre Geoffroy *d'Harcourt* qui s'est soulevé. En septembre, le roi de Navarre accepte le traité de Valogne. Édouard III débarque ... à Calais ... en octobre !

Jean II convoque son ost à Amiens. Selon Froissart, les hommes d'armes des milices des villes, venus de Picardie et des régions voisines, sont plus de deux fois plus nombreux que ceux de la noblesse. Les habitants de Paris ont été compris dans l'arrière-ban; tous ne sont pas arrivés à temps. Etienne Marcel se présente au début de novembre, armé comme un chevalier. Édouard a déjà fait demi-tour. Les Parisiens sont revenus chez eux pour le 30 novembre, date à laquelle sont convoqués les états de langue d'oïl.

En complicité avec son beau-frère Charles de Navarre, le dauphin Charles aurait envisagé de partir, pendant l'ost d'Amiens, sous le prétexte de rendre visite à son oncle, l'empereur Charles IV de Luxembourg. Le 7 décembre, le roi Jean donne à son fils aîné le duché de Normandie pour lequel il devra prêter hommage. C'est en terrain neutre - au cloître Notre-Dame, dans la maison d'un chanoine secrétaire du roi nommé **Martin de Mellou** - et non au palais royal - qu'est prêté cet hommage.

Aux états de 1355 comme à ceux de 1347, il faut envisager un gros effort militaire et financier. Après de longues discussions, le 27 décembre, le clergé, les nobles et les bourgeois des villes estiment à 30 000 hommes d'armes et 5 000 000 de livres la contribution qu'il va falloir demander pour s'opposer efficacement aux troupes du roi d'Angleterre et de son fils. Les impôts consentis seront payés par tous. La gabelle, supprimée depuis huit ans, est rétablie. Le gouvernement s'engage à maintenir une monnaie forte et stable, à ne pas proclamer l'arrière-ban sans un accord des états, à refuser aux gens du roi la faculté de faire acte de commerce ...

L'ancien Conseil royal semble ne plus exister. Une nouvelle organisation est mise en place. On retrouve **Jean de Meulan**, évêque de Paris, parmi les personnages importants.

Par un acte du 7 janvier **1356**, **Amaury de Meullent** donne de nombreux biens et privilèges au prieuré Notre-dame du Parc d'Harcourt, ordre du Val des Écoliers.

Dans les trois prévôtés du Neubourg, Sainte-Opportune-du-Bosc et La Haye-de-Calleville, la plupart des domaines, grevés de redevances en nature originales (épices, gants, éperons ...), étaient concédés à des conditions fort avantageuses pour les tenanciers. Pour le prieuré de Notre-Dame du Parc, cette redevance, jointe à l'obligation de célébrer une messe pour le repos de l'âme des seigneurs du Neubourg, était liée à une donation de droits dans la forêt du Neubourg faite en 1356 par Amaury de Meulan.

En plus des messes, apporter ou faire apporter au château à la saint-Jean-Baptiste « un chapel de rosez blanches », moyennant quoi les religieux de Notre-Dame du Parc pouvaient prendre 52 « cheretees de bois fou pour ardoir ... chacune charrettee a trois chevaux ». Ils

pouvaient aussi y « mettre et envoyer en pasture en toutes saisons 40 chiefs d'osmille et 40 pors en temps de pasnaige » (« *Baronnie du Neubourg* », p. 69 et p. 83).

Seuls les pays de coutume ont participé aux états de décembre. Les états des pays de droit s'ouvrent le 23 mars. La Gascogne et une partie des pays de langue d'oc viennent d'être ravagées par le Prince Noir. Devant l'impopularité de la gabelle et l'opposition aux mesures prises en décembre, les états modifient encore le système fiscal ... Le roi laisse faire l'expérience.

En février, le nouveau duc Charles a réuni les états de Normandie. Jean, comte *d'Harcourt*, neveu de Godefroi, y a invoqué la *Charte aux Normands* et ses privilèges pour refuser les impôts votés à Paris. Charles *le Mauvais* entretient, pour sa part, le mécontentement. Le complot commencé à Amiens semble reprendre. Informé, Jean *le Bon* fait irruption, le 5 avril, au milieu d'un repas donné par le duc au château de Rouen. Charles de Navarre est saisi. Jean d'Harcourt et deux autres amis du Navarrais sont décapités sur le champ. Le roi quitte la ville où il laisse son fils mais il emmène son prisonnier.

Quelques jours plus tard, Jean *le Bon* rejoint Etienne Marcel venu à sa rencontre jusqu'à Pont-de-l'Arche avec 500 hommes d'armes. Les intérêts du roi (vaincre les résistances régionales) et ceux de la bourgeoisie (protéger la liberté de commerce dans la vallée de la Seine) se rejoignent.

Godefroi *d'Harcourt*, hésitant depuis deux ans, choisit le parti du Navarrais. Le 7 mai, un arrêt du parlement le bannit du royaume. Du 22 juin au 13 juillet, Godefroi et les troupes du duc de Lancastre pillent Conches et Verneuil. Louis d'Harcourt, frère de Jean, ayant refusé de le suivre, il le déshérite et lègue au roi d'Angleterre ses fiefs et héritages par un acte du 18 juillet.

Le Poitou est apanagé en faveur de Jean de Berry, troisième fils du roi.

Bien qu'il soit souvent donné en apanage, sa qualité de pays frontière aux confins des positions anglaises vaut à la sénéchaussée de Poitou de rester presque constamment sous le gouvernement du roi par les capitaines généraux qu'il nomme dans le Poitou mais aussi en Saintonge, Limousin, Angoumois et Périgord.

Les gages de la garnison des Moulineaux au bailliage de Rouen sont reçus le 19 juin par le châtelain Louis *d'Harcourt*, chevalier, qui sera encore dit capitaine du chastel des Moulineaux en juillet 1358 (*Gallia Regia* n° 19 596).

Des contingents militaires de Paris, Rouen, Amiens ... font partie, en juin, de l'armée rassemblée par le roi pour combattre les Anglo-navarrais en Normandie. Mais l'argent des impôts rentre mal et il faut payer les soldes. On doit s'en remettre aux hommes d'affaires dont on voulait se passer. La livre est affaiblie, l'accord avec les bourgeois se dénoue, les « bonnes villes » retirent leurs contingents.

Amaury de Meulan, comme d'autres chevaliers, mène la lutte tantôt contre les Anglais, tantôt contre les capitaines de brigands, et assiste aux conseils quand il le peut, pour rendre compte et recevoir des instructions. Il n'est pas à Poitiers le 19 septembre quand les chevaliers qui affrontent le Prince Noir sont vaincus.

Le roi est fait prisonnier !!! ...

Amaury IV *de Craon* est un des prisonniers de Poitiers. Il sera à nouveau lieutenant du roi en Anjou et Maine en 1360, banneret, capitaine de 500 hommes d'armes, lieutenant du roi en Basse Normandie en 1368 (*G. R.* n° 13680,13757,13993,14744,16172,16179,17206,17554).

A Paris, on craint que les Anglais ne profitent de leur victoire pour marcher vers la capitale. Déjà le rempart de Philippe Auguste a été dégagé, les fossés recrusés. On accélère les travaux. Le frère du roi, Philippe d'Orléans, s'est réfugié dans son duché. Charles de Navarre est toujours prisonnier.

Le dauphin prend le titre de lieutenant du roi et rentre à Paris. Il a auprès de lui certains conseillers de son père : le chancelier Pierre de La Forêt, le premier président du parlement, Simon de Bucy, et l'ancien chancelier, Guillaume Flote. Aux états réunis le 17 octobre, Jean de Craon parle au nom des gens d'Eglise, le duc d'Orléans pour la noblesse et Etienne Marcel pour les bourgeois. Des états de langue d'oc se réunissent à Toulouse en présence du comte d'Armagnac.

Les états font des propositions pourtant le dauphin ne se résout pas à prendre une décision. Le 2 novembre, il dissout les états et quitte Paris pour Montlhéry. Les conseillers du roi dont la mise à l'écart était souhaitée demeurent en place. Navarre reste enfermé. La déception grandit ... Le dauphin a besoin d'argent. Ses conseillers cherchent à négocier avec les représentants des villes. Etienne Marcel et ses collègues s'y refusent, demandant au préalable un retour aux états.

Pierre **de Beaumont**, chevalier, sire de « Charny sur Oenne » (Ouanne, entre Auxerre et Montargis), est nommé capitaine du « chastel et ville de Falaise » (Falaise) au bailliage de Caen en novembre. Le châtelain est, le même jour, Guillaume Martel (*Gallia Regia* n° 4792).

Henri **de Thieuville**, écuyer, « appartenant à une des plus vieilles familles normandes », combat à Pontorson (1356), Rennes (1357) et Caen (1359-1361). Nommé à la requête des habitants, il sera capitaine de la ville de Falaise le 28 septembre 1357 (*id.* août 1358). En décembre 1364, il sera commissaire du roi à l'assemblée de Saint-Lô. Maître d'hôtel du roi, lieutenant général pour le dauphin « es bailliages de Caen et Cotentin », il combatta encore de 1364 à 1374, année probable de sa mort (*Gallia Regia* n° 4793).

Godefroi **d'Harcourt** ravage la Basse-Normandie. **Amaury de Meullent**, lieutenant du dauphin, envoyé contre lui est défait au passage du Petit-Vey, au gué du Rupalay, près d'Isigny, et fait prisonnier.

En 1356, un *Règlement pour les maçons de Londres* fait état de la création d'une association de travailleurs maçons. Un premier rite maçonnique opératif composé par cette société restera en vigueur jusqu'en 1729 (P. Négrier, *op. cité*).

Au mois de novembre, une seconde armée commandée par Robert de Clermont arrive en Cotentin. A son tour, elle ravage les paroisses soumises à Godefroi et pousse jusqu'à Barfleur car Godefroi se dérobe. Vers le 11 novembre, Clermont voulant regagner le Bessin s'engage dans la baie des Veys. Godefroi lance ses *gens de pied* mais ses troupes, moins nombreuses que les troupes adverses, sont gagnées par la panique. Godefroi reste seul et meurt transpercé de multiples traits.

Godefroi d'Harcourt battu et tué, Pont-Audemer se rend peu après moyennant 6000 écus ...

Le dauphin entreprend un voyage vers Metz où son oncle, l'empereur Charles IV, a réuni la diète.

Tandis qu'il est en route, des ordonnances prises avant son départ concernant la monnaie sont publiées et l'émotion est forte. Etienne Marcel mène une première action personnelle au nom de la bourgeoisie commerçante et financière. Le frère cadet du dauphin, Louis comte d'Anjou, ne peut que promettre qu'on ne frappera pas la nouvelle monnaie jusqu'au retour de Charles.

Le roi n'a confié aucune fonction à son fils. De Bordeaux, le 12 décembre, il écrit au prévôt des marchands et aux échevins de Paris, les remerciant des efforts faits pour sa délivrance.

Des membres de la famille du prévôt jouent autour de lui des rôles importants. L'un est changeur, un autre, clerc de la marchandise, plusieurs sont échevins. Il reçoit aussi l'appui de ses collègues drapiers, et encore des merciers, des orfèvres ... qui sont en même temps banquiers. Un échevin, Charles **Toussac**, lui est particulièrement utile car il a le don de la parole. Il est peut-être le fils de l'argentier Pierre Toussac qui a servi Charles IV *le Bel* avant son avènement. Ce *mercier* est un *grand ami* d'**Amaury de Meulan** et de la maison d'Évreux.

On ne relève pas de Toussac qui se soit distingué à Paris avant 1270.

« Le colombier, le jardinz delez le colombier, ledit vivier ou fosse à poisson » dépendant du manoir de Sucy que **Pierre Toussac** tient du sire de La Queue-en-Brie fournissent probablement les vivres dont la famille a besoin. Pierre Toussac, mercier, demande à son seigneur d'accepter de convertir le *fief* qu'il possède à Sucy-en-Brie en *censive* car il trouve trop contraignant d'être obligé de venir aux assises de La Queue.

L'office d'argentier est connu grâce aux comptes qu'il a laissés et aux comptes de l'Hôtel.

Charles IV précise dans un ordonnance de 1323 le fonctionnement de l'argenterie. Avant cette ordonnance, l'argentier doit avancer tout ou partie de l'argent qu'il dépense pour fournir le roi en objets de luxe. Après 1323, il est, en théorie, l'ordonnateur des dépenses qui sont, elles, effectuées par les trésoriers aux marchands. Ce vœu royal ne paraît pas résister à l'épreuve des faits puisque Pierre Toussac reçoit régulièrement de l'argent pour payer les fournisseurs quand il est argentier et certains de ces paiements sont en fait des remboursements *a posteriori* de dépenses effectuées auparavant, car il continue à percevoir de l'argent à ce titre en 1325 alors qu'il n'est plus argentier. Pierre Toussac, nouveau titulaire, doit jurer qu'il n'y aura aucun « especiaulx pelletiers, ne drapiers » et qu'il se fournira en drap et pelleterie partout où cela sera le plus profitable au roi, soit en Flandre, soit ailleurs avec l'accord des trésoriers (pour éviter de favoriser les amis). Pierre doit en outre jurer qu'il ne prendra aucun profit sur les choses qu'il achète dans son office, « come que il se soit aucunes fois vanté d'avoir

certaines proffiz pour chacune livre ». Mais la pratique semble aussi ancienne qu'incorrigible et le pouvoir économique des responsables des métiers de l'Hôtel est bien réel.

La fonction est d'importance et pourtant le lignage n'apparaît pas à Paris avant lui.

Pierre **Toussac** est échevin, cité en 1323. La carrière de Pierre, qui semble être l'aîné de *Guillaume* (son frère ou son cousin) a préparé celle de l'échevin. Beaucoup de bourgeois servant le roi dans sa capitale, ont grandi dans des villes de province; ils seraient de lignages bourgeois de premier plan venus d'autres villes. Ainsi Guillaume de Ressons, échevin en 1346, est sans parents contemporains à Paris tandis que les archives du Parlement signalent un Adam de Ressons, trésorier de l'abbaye Saint-Médard de Soissons (proche de Ressons-sur-Matz, N. Compiègne). Apparu comme receveur trésorier du roi à Paris en 1314-1316, Guillaume de Ressons semble lié à Jean des Trois-Moulins, exécuteur testamentaire de maître Jean **de Dammartin**, chanoine de Rouen et de Chartres, receveur de la régale de l'évêché du Mans en 1290-1292, maître des comptes et conseiller du roi (+1319). Les Toussac viendraient -ils de Chartres, de Rouen, de Beauvais, de Meaux, de Laon ou d'une autre ville normande ou picarde ?

Deux *Jean Toussac*, l'un mercier, l'autre changeur, vivent à la même époque. L'un deux - qui se dit seulement « bourgeois de Paris » - vend une certaine quantité de bois à Jean Aubœuf avant 1318.

Un acte de 1321 évoque les maisons de *Jacques Toussac*, rue Mauconseil. La résidence des bourgeois de l'échevinage semble le plus souvent composée de maisons ordinaires, réunies dans un ensemble immobilier complexe. La maison confisquée à l'échevin Charles Toussac après sa rébellion en 1358 est estimée à 400 écus.

Guillaume Toussac est signalé en 1311 comme receveur d'une taxe d'un denier pour livre, installé dans une maison qu'il a achetée à cet effet au nom du roi. Un mandement royal du 18 mai 1317 le désigne en compagnie de deux marchands de Gênes, d'un marchand de Florence et d'autres associés comme « collecteurs et receveurs députés à la recette du denier pour livre dans tout le royaume », à l'exception de Paris, sur le commerce et le change des Italiens. Une ordonnance de la même année vise à empêcher les fraudes contre cet impôt : la redevance a été vendue aux associés pour 4 ans par Philippe V pour 11 000 livres tournois par an, plus le quart de l'excédent si la recette dépasse ce montant. En 1325-1326, Guillaume se charge de lever l'impôt sur les usuriers italiens dans la capitale et ne semble pas agir comme fermier ... Guillaume Toussac est entré dans l'échevinage en 1328. Il est échevin en 1355. Il appartient à la *confrérie du Saint-Sépulcre*.

La *confrérie Saint-Jacques-aux-Pèlerins*, société de secours mutuel fondé avant 1298, est bourgeoise dans son recrutement. Les bourgeois - notables et artisans - y sont entre eux. Les archives de la confrérie conservent des comptes rendus portant de nombreux noms dont ceux de Jean Pisdœ (drapier), sire Nicolas de Pacy, sire Geoffroy **de Dammartin**, Pierre d'Orléans (drapier), *Conrat* et *Rénier Toussac*, sire Jean Gencien, prévôt des marchands ... L'usage du qualificatif « sire » pour les bourgeois dépend exclusivement du prestige personnel.

Charles Toussac est échevin cité en 1357 et 1358. Il est témoin, avec Etienne Marcel et les autres échevins, d'une ordonnance visant à diminuer les salaires des ouvriers et le prix des denrées. Toute la bourgeoisie échevinale est aux côtés d'Etienne Marcel dans la lutte contre les affairistes et autres officiers prévaricateurs qui gravitent autour du roi. Certains, parmi ses ultimes fidèles, paieront de leur vie leur fidélité comme Martin Pisdœ, Charles Toussac et Gilles Marcel (B. Bove, *op. cité*).

En janvier **1357**, les bourgeois de Dreux demandent au prévôt des marchands de les aider à se défendre. Des hommes d'armes doivent être envoyés pour combattre Philippe, frère de Charles *le Mauvais*.

Revenu de Lorraine, le dauphin décide le 19 janvier de faire fonctionner les ateliers des monnaies comme prévu et convoque Etienne Marcel à Saint-Germain l'Auxerrois. Celui-ci arrive au rendez-vous accompagné de bourgeois armés. Que craint-il ? Le travail a cessé dans les ateliers. La réunion avec les délégués du Conseil est tumultueuse. Le compte rendu fait au Louvre devant le dauphin se prolonge dans la nuit. Le lendemain, quittant sa forteresse hors les murs, le dauphin entre dans Paris et se rend à la salle des audiences du parlement, au palais. Il accepte une réunion des états, envisage l'arrestation de certains personnages et ajoute que la monnaie dernièrement établie n'aura plus cours. Etienne Marcel triomphe.

Dans la campagne environnante, les paysans fuient les villages que les ennemis ou les routiers assaillent, taxent ou détruisent périodiquement. Pierre de La Forêt et Simon de Bucy ont été désignés par le roi Jean pour négocier près de lui à Bordeaux une trêve avec l'Angleterre. Ils sont en route et Robert de Lorris s'est joint à eux.

Charles de Blois, duc de Bretagne, Guillaume Flote, sire de Ravel, **Jean de Meulan**, évêque de Paris, le comte de Roucy, le baron du Maine ... sont au Conseil du 25 janvier. Jean de Meulan, acquis aux idées réformatrices, joue son rôle parmi les membres du clergé à côté de Robert Le Coq et de Jean **de Craon**.

Amaury de Meulan, neveu de l'évêque comme lui entré au Conseil royal en 1347, aurait pris, aussitôt après l'assassinat de Charles d'Espagne en janvier 1353, le parti du roi de Navarre, écrit R. Cazelles.

Le Trésor est vide. Une frappe de monnaie permettra de payer les soldes. Sur la suggestion d'Etienne Marcel, la vente des meubles et valeurs trouvés dans les maisons parisiennes d'affairistes notoires - Simon de Bucy, Nicolas Braque ... pas encore jugés - procurera quelques ressources.

Le 5 février, les états se réunissent aux Cordeliers. La Bourgogne et la Flandre ne sont pas représentées non plus que la Bretagne en grande partie occupée par les Anglais. La Normandie fidèle au duc, autour de Rouen, est présente mais la partie favorable au roi de Navarre et le comté d'Alençon s'abstiennent. Ces états sont représentatifs d'une région allant de la Picardie aux pays de la Loire moyenne où Paris domine. Les délibérations se prolongent jusqu'au 3 mars. L'organisation du royaume est remaniée.

Le Conseil détient l'autorité. Il est dominé par quelques prélats comme **Jean de Meulan** ou Gilles Aycelin et surtout par des membres de la noblesse à la tête desquels s'affirment le duc d'Orléans ou Charles de Blois. Quelques bourgeois apparaîtront mais ni Etienne Marcel ni ses échevins n'en font partie.

Une ordonnance interdit aux officiers du roi de faire acte de marchandise ou de change : un membre du Conseil est un officier du roi avec un traitement fixe et quelques avantages en nature.

De Bordeaux, le roi interdit la levée des impôts décidés par les états.

En mai, le dauphin quitte Paris pour son duché de Normandie. Certains membres du Conseil le suivent tandis que d'autres restent pour observer les affaires. A Gisors autour de Charles, on trouve Jean de Craon, archevêque de Reims, Bertrand de Pébrac, évêque de Nevers, et Guillaume Flote qui ont siégé au Conseil depuis février et qui rejoignent des gens mal vus des états.

Robert Le Coq, **Jean** et **Amaury de Meulan**, Enguerran Quiéret, amiral nommé par les états, le sire de Louppy, Jacques de Picquigny et quelques autres sont à Paris.

Isabelle **de Meulan**, dame de Neufbourg, de Gournay, de Milly-en-Gâtinais et de Maule sur Mandre, femme d'Olivier Paynel, succède à **Jean de Meulan**, son frère, à la Queue en Brie. Pierre Blanchet, secrétaire du roi, conteste la propriété de la châtellenie de la Queue en Brie à Olivier Paynel. Le procès va durer jusqu'en 1365.

Par contrat du 1^{er} juin 1357 - qui la dote de la seigneurie d'Aubonne - Constance **Alleman**, fille de Hugues, épouse Guillaume de La Baume dont elle aura un fils, Jean. Désigné par son grand-père pour lui succéder, *sous réserve de reprendre le nom Alleman*, Jean ne pourra entrer en possession des biens qui lui reviennent. Il offrira ses services au roi d'Angleterre qui lui accordera la dignité de maréchal.

Guido **de Grolée** sera châtelain de Vaulx en Velin (N.E. Lyon) en Dauphiné du 24 juin 1357 au 13 mars 1360 (*Gallia Regia* n° 9934).

Par le statut delphinal de 1349, Humbert II a codifié les privilèges de ses sujets. Le dauphin Charles respecte les coutumes et crée en 1357 les états provinciaux du Dauphiné.

A la fin de juin, deux cardinaux partent pour Londres où le roi a été transféré, accompagné de Pierre de La Forêt, pour achever le traité de paix préparé à Bordeaux. Si le traité est signé, l'aide financière recherchée par les états - pour solder des gens d'armes qui deviendraient en grande partie inutiles - ne sera plus nécessaire. Les états se réunissent le 22 juillet.

L'abbaye de Chelles, fondée par Bathilde au VI^e siècle, a connu, après l'incendie qui l'a ruinée en 1226, une renaissance qui dure jusqu'à la guerre de Cent Ans. Elle est fréquentée par la noblesse ... La fille du chancelier Pierre de la Forest, celle de Matthieu de Roye, grand maître des arbalétriers de Charles V, y sont abbesses, Marie **Arrode** y est moniale.

Devant le mauvais rendement de l'impôt, la noblesse, le clergé et les délégués d'un certain nombre de villes

refusent d'en poursuivre la perception; pourtant une douzaine de personnes n'accepte pas de renoncer. Le 24 juillet, le dauphin est à Vernon et Jean **de Craon** est auprès de lui. Ils ne sont pas rentrés à Paris pour la cession des états où l'archevêque aurait été le porte-parole du clergé comme précédemment. Cette cession est un échec.

Le 5 août, résidant à Pontoise, le dauphin autorise Jacques Le Flament, bourgeois entré à la chambre des Comptes au mois de mars lors des réformes, à cumuler son office de maître des comptes du roi avec son commerce de drapier au mépris de l'interdiction.

Les principaux membres du Conseil encore à Paris rejoignent l'archevêque de Reims, convoqués par le dauphin ou suivant leur propre initiative. Le 7 août, Robert Le Coq, **Jean de Meulan**, le comte de Roucy et Guillaume Flote sont à Pontoise.

Le retour du roi Jean et la paix paraissent proches.

Le rapprochement des conseillers avec le dauphin est peut-être une tentative de retour en grâce de la part de membres d'un Conseil encore actif le 4 à propos de la monnaie. Ceux qui ont collaboré à la réforme entreprise en mars risquent de se voir traités en traîtres et en rebelles en s'obstinant.

Charles accepte le retour du comte de Roucy et de Guillaume Flote. Les offres de service de Robert Le Coq et de **Jean de Meulan** semblent moins bien admises. Robert Le Coq retourne dans son diocèse.

Vers le 15 août, le dauphin fait savoir à Etienne Marcel qu'il doit se contenter de son rôle municipal et corporatif. Il revient sur la plupart des décisions prises en mars et réunit, à la fin du mois, le clergé et les nobles de Rouen pour trouver les subsides qui lui font toujours défaut.

Les mercenaires, sans emploi et sans solde, vivent sur le pays. Les partisans de Navarre tiennent la Basse-Normandie. Les Anglais sont en Bretagne. Les pays de langue d'oc sont pratiquement indépendants. Le dauphin reste au voisinage de la Seine, entre Rouen et Paris, sans revenir dans la capitale.

Guillaume **de Craon**, fils cadet d'Amaury et d'Isabelle de Sainte-Maure, vicomte de Châteaudun, est nommé en août lieutenant du roi en Poitou, Maine, Anjou et Touraine (*Gallia Regia* n° 17 564).

On trouve au 29 août 1357 : Dénombrement par **Guillaume de Mulem** de la mairie et de l'ammanie (district administré par un amman, magistrat flamand) de Grammont (Gramont N.O. Enghien, sur la Dendre, affluent de la rive droite de l'Escaut) tenues en fief du perron d'Alost (copie flamande - B. 6588 - 148 774).

Le perron, signe de puissance, est l'endroit où se tient le suzerain pour recevoir ses vassaux. L'Hôtel de Ville avait aussi un perron d'où le prévôt rendait la justice. Le perron fut parfois enlevé en punition d'une révolte.

L'échevinage parisien quitte le *Parloir aux Bourgeois* et s'installe place de Grève, dans la *Maison aux Piliers*. Le Trésor, la chambre des Comptes, le parlement, la chancellerie, les archives et le sceau du Châtelet - qui remplace le Grand sceau, à Londres auprès du roi - indispensable pour valider les textes officiels, sont à Paris. Le dauphin a besoin de Paris et réciproquement. La naissance du premier enfant de Charles donne un prétexte au retour, en octobre. Pendant le mois, des réunions ont lieu mais les conseillers qui délibéraient à Pontoise ne fusionnent pas avec ceux qui sont restés à Paris. Des états généraux sont prévus pour le 7 novembre. Robert Le Coq revient de Laon.

Les états à peine réunis, la nouvelle éclate : Navarre s'est échappé d'Arleux, château que le roi possède près de Douai, en terre d'empire. Jean de Picquigny, gouverneur de l'Artois au nom du duc de Bourgogne encore mineur, a réuni une petite troupe qui l'a délivré dans la nuit du 8 au 9 novembre.

Charles de Navarre est le plus proche descendant de Philippe IV pour ceux qui admettent que la couronne puisse être transmise par une femme. De nombreuses sympathies vont vers lui et il a pour lui tous les mécontents. Il s'est attaché une grande partie de la noblesse normande et picarde et l'Artois se rallie à lui. L'échevinage parisien a aussi d'étroites relations avec les villes de Picardie, de Vermandois et d'Artois.

Charles se rend à Amiens chez le chanoine Quiéret, frère d'Enguerran, amiral des états et fils de Blanche **d'Harcourt**. Le dauphin réunit promptement le Conseil. Jeanne, veuve de

Charles IV, et Blanche, dernière épouse de Philippe VI, tante et sœur du Navarrais, interviennent en sa faveur. Un sauf-conduit porté par un chanoine d'Amiens, frère de Jean de Picquigny, accompagné de Charles *Toussac*, est donné au roi de Navarre.

Des représentants des villes de Champagne et de Bourgogne quittent la capitale. Les pays de langue d'oc de l'est et du sud se séparent de ceux de l'ouest et du nord, regroupés autour de Paris ...

Charles de Navarre arrive à Paris au soir du 29 novembre par Saint-Denis où *l'évêque de Paris* et une foule de Parisiens viennent l'accueillir. Quelques jours après, dans l'hôtel de la reine Jeanne d'Évreux, a lieu la réconciliation. Le 3 décembre, un accord restitue à Charles *le Mauvais* toutes les seigneuries et places qu'il possédait avant son arrestation.

Le roi Jean négocie la paix et sa délivrance. Il choisit d'abandonner la Saintonge, le Poitou, le Limousin, le Quercy, le Périgord, l'Agenais, le comté d'Angoulême et de payer quatre millions d'écus d'or. Navarre, qui a aussi des prétentions sur l'Angoumois, comprend que son beau-père ne lui est pas favorable et comment aurait-il confiance dans les engagements du dauphin, impuissant devant la mauvaise volonté de certains capitaines qui refusent de lui rendre ses places sans un ordre écrit de Jean *le Bon* ?

Amaury de Meulan a été désigné pour mettre les places et seigneuries normandes qui ont été rendues à la disposition du roi de Navarre.

Depuis le début de décembre, Navarre séjourne à l'abbaye de Saint-Germain des Prés. Son frère continue de dévaster la Normandie. Le 13, Charles quitte brusquement l'abbaye pour sa ville de Mantes qui lui a été restituée. Il traite avec des chefs de compagnies pour se constituer une armée puis se rend à Rouen. Il harangue la foule, comme à Amiens, comme à Paris ...

Le dauphin rassemble ses gens d'armes, certains venant même du lointain Dauphiné, mais leur nombre est insuffisant et ils sont mal payés. Durant le mois de janvier **1358**, le dauphin et le prévôt des marchands tentent de justifier leurs actions. Les Parisiens sont hésitants. Toute prise de position s'avère dangereuse. Les états réunis du 4 au 24 reflètent les mêmes divergences d'opinion.

C'est alors que, rue Neuve Saint-Merry, un changeur trésorier du duché de Normandie, Jean Baillet, est assassiné par un autre changeur, Perrin Marc, auquel il doit de l'argent. Après son forfait, l'agresseur se réfugie dans l'église, lieu d'asile. Quand il apprend la nouvelle, le dauphin envoie des hommes d'armes qui, la nuit, brisent les portes, se saisissent du coupable et l'enferment au Châtelet. Le lendemain, le poing coupé, il est pendu au gibet.

L'évêque de Paris, furieux, fait dépendre le malheureux dont on ramène le cadavre à Saint-Merry. Le 27 janvier, on voit d'un côté les obsèques solennelles de Jean Baillet auxquelles assiste le dauphin, d'un autre le cortège funéraire de Perrin Marc suivi d'une foule de bourgeois parisiens ayant à leur tête Etienne Marcel.

Une délégation arrivée d'Angleterre lit au dauphin et aux membres du Conseil le traité rédigé à Londres dont le contenu semble accepté par tous. Le traité désigne aussi les otages qui devront se rendre en Angleterre pour en garantir l'exécution : entre autres, Jean et Godefroy de Boulogne, le vicomte de Poix et son fils, le connétable de Flandre et le châtelain de Lille, Jean de Hangest, Raoul de Renneval, Louis *d'Harcourt*, Louis *de Beaumont*, Jean de Picquigny, Eustache et Jean *de Conflans*, Guillaume *de Craon* et **Amaury de Meulan**. Le pourcentage de ceux qui sont favorables aux états et au roi de Navarre y paraît important. Est-ce un hasard ?

Charles de Navarre, vite informé de ce qui devait rester secret, réagit. Le dauphin réplique vertement à Jean de Picquigny envoyé de Mantes et ignore la réclamation du Navarrais. Il confirme le cours de la monnaie et favorise les conseillers nouvellement arrivés d'Angleterre.

L'université qui a jusqu'alors évité de prendre parti, interdisant aux étudiants de porter

insignes et chaperons, demande à être reçue en même temps qu'une députation du clergé de la ville dont les sentiments sont ceux de son évêque, **Jean de Meulan**, qui a clairement marqué son camp, et une autre de l'échevinage conduite par Etienne Marcel. Sous l'apparence d'une neutralité stricte, les maîtres de l'université, le clergé de Paris et la prévôté de la marchandise réagissent contre les progrès accomplis par la politique du dauphin, acquiescent aux thèses de l'évêque et du prévôt et refusent le traité.

Le 7 février 1358, le roi Jean confie le comté de Ponthieu à son cousin Jacques de Bourbon, comte de la Marche, connétable de France.

Dans une nouvelle cession des états, les délégués du clergé et des villes délibèrent sans les représentants de la noblesse. Des impôts sont institués. « Après avoir été discutée par les États, l'ordonnance du 21 février est adoptée par le conseil du duc de Normandie où se trouvent Robert Le Coq, **Amaury** et **Jean de Meulan**, Jean Dormans, les sires de Louppy, d'Ambreville et de Troismons. Cette ordonnance, qui a été rédigée par les seuls membres du clergé et de la bourgeoisie, est ainsi promulguée grâce à l'avis favorable de sept conseillers du dauphin, tous nobles. Absente des États, ce qui reste de la noblesse se retrouve dans le conseil du dauphin, et tous ces conseillers sont d'ardents réformateurs » (R. Cazelles, *op. cité*).

L'essentiel du nouvel impôt doit servir à la solde des gens d'armes. Il faut combattre le brigandage.

Le 22, le prévôt des marchands convoque les gens des métiers de Paris à Saint-Eloi et les Parisiens s'assemblent, nombreux et armés. Un groupe rencontre un des conseillers revenus de Londres, révoqué par les états mais qui a la faveur du dauphin. On sait qu'il a profité de ses fonctions pour se faire attribuer des dons importants. Reconnu, menacé, il s'échappe. Bientôt rejoint, il est tué par la foule. De Saint-Eloi, Etienne Marcel se rend au palais avec les Parisiens.

Le dauphin se tient dans ses appartements. « Arrivé devant lui, écrit un chroniqueur, le prévôt des marchands le prie avec force d'assumer la responsabilité du gouvernement, c'est-à-dire de combattre les pillards et de les châtier. Le dauphin lui répond avec aigreur qu'il le ferait volontiers si on lui en donnait les moyens mais que, puisque les États ont confié les finances à d'autres qu'à lui, c'est à ces autres personnages qu'il appartient d'agir ». Des Parisiens exaspérés tuent le maréchal de Champagne, poursuivent le maréchal de Normandie et le tuent à son tour. Le dauphin est terrifié. Marcel le coiffe de son chaperon bleu et rouge et prend pour lui-même la coiffure du duc ... Les victimes - Jean de Conflans et Robert de Clermont - semblaient avoir des sympathies pour le parti réformateur mais, responsables du maintien de la sécurité, ils sont apparus comme incompetents alors qu'on avait tellement besoin de leurs services.

Les cadavres sont enlevés le soir sur une charrette. Robert de Clermont fut excommunié pour avoir arraché Perrin Marc à l'asile de l'église. *L'évêque de Paris* le rappelle et interdit son inhumation en terre bénite. L'inhumation se fait en cachette.

Le lendemain, Parisiens et représentants des villes encore présents se réunissent au couvent des Augustins où Marcel explique l'action menée. Le 24, dans la salle du parlement, le dauphin accepte tout ce qu'on lui demande. Son oncle, Philippe d'Orléans, et lui portent le chaperon aux couleurs de la ville. Le peuple reste menaçant. Certains officiers royaux préférèrent partir.

On pense que Beauvais, Amiens, Laon, Senlis et Rouen adoptent les couleurs parisiennes mais les bourgeois, prudents, s'engagent peu. Le 26 février, le roi de Navarre revient à Paris, à l'hôtel de Nesles. Il approuve les événements de la semaine précédente. Les reines Jeanne et Blanche, Robert Le Coq et Etienne Marcel s'emploient à le réconcilier avec le dauphin. Le 12 mars, celui-ci lui donne le comté de Longueville. Navarre retourne à Mantes. On ne parle plus du traité de Jean *le Bon*. Le 14 mars, le dauphin prend le titre de *régent du royaume*. Les actes seront scellés du sceau tenu par Jean de Dormans, chancelier du duché de Normandie.

Le roi Jean, informé, maintient son projet de traité mais les Anglais semblent maintenant réticents.

Les députés de la noblesse sont convoqués à Senlis pour le 25 mars, jour de Pâques. Des convocations sont envoyées au bailliage de Rouen, au Pays de Caux, dans le Beauvaisis, le Vimeu, le Ponthieu, la région de Corbie, le Vermandois ... Les nobles réunis acceptent que les impôts soient levés sur leurs terres.

Après avoir reçu deux messagers dépêchés par son père, le régent change d'attitude.

Les villes champenoises sont peu favorables au gouvernement parisien or noblesse, clergé et bourgeoisie doivent se réunir aux états de Champagne convoqués pour le 8 avril. Le 10, le régent leur expose la misère du royaume et la nécessité d'y porter remède. Il rappelle les événements de février - le meurtre du maréchal de Champagne - et laisse les délégués de Paris justifier leur action. Les Champenois répondent qu'ils aideront le régent mais pas les Parisiens et refuseront d'envoyer des délégués à des états tenus dans la capitale. Ils espèrent *bonne justice* pour les meurtriers.

Petrus Molinerii, sergent d'armes en la sénéchaussée de Toulouse, est châtelain ou gouverneur de Lavarac (août 1352- avril 1358) et châtelain de Laurac, nommé le 4 avril 1358 (*Gallia Regia* n° 21 943, 21 948). Petrus est châtelain de Lavarac, là où Colart *d'Estouteville* sera châtelain vers 1389.

Jean II de Chalon, sire d'Arlay, lieutenant général du roi, est chargé par le dauphin, le 11 avril 1358, de veiller au gouvernement du capitaine de Troyes (*G. R.* n° 22 486). Jean II, lieutenant général du roi en Champagne et en Bourgogne (avant 1358 et en 1360) « duquel sont les princes d'Orange, en 1360, gouverneur de Champagne et de Brie » (La Champagne royale - *Gallia Regia* n° 6570).

Le 11 avril, le régent se rend à Montereau dont le châtelain lui prête serment de fidélité. Pendant ce temps, le comte de Joigny s'est emparé d'un faubourg fortifié de Meaux, dans une île de la Marne. Les bateaux ne peuvent plus passer sur la Seine, la Marne et l'Yonne sans l'accord du régent, coup très dur pour le commerce et le ravitaillement de Paris. Par ordre du régent, l'artillerie qui garnit le Louvre doit être portée à Meaux. Etienne Marcel s'y oppose.

Revenu à Compiègne le 19 avril, le régent apprend que deux factions s'affrontent dans Amiens. Il se rend à Corbie avec une petite armée et y convoque le maire et les notables d'Amiens. Ceux-ci refusent de s'y rendre ou de laisser entrer le dauphin autrement que sans hommes d'armes.

La réunion des états est prévue à Paris pour le 1^{er} mai mais revenir à Paris pose problème au régent comme aux représentants de la Champagne et choisir une autre ville revient à désavouer les accords passés avec la municipalité parisienne en février. Finalement, les états sont convoqués à Compiègne le 4 mai. Navarre tente d'intervenir en faveur des Parisiens, sans succès. Le 2 mai, l'université décide à son tour une démarche et le dauphin accepte de restreindre les conditions de son retour dans la capitale, demandant qu'on lui livre seulement cinq ou six des personnages les plus compromis.

L'assemblée de Compiègne se termine le 14 mai. Ses conclusions sont semblables à celles des états champenois, étendues pour un an à tous les pays de langue d'oïl. L'idée de réforme est encore présente mais l'influence parisienne a disparu. Cette idée ne peut aboutir sans la caution royale or Jean *le Bon* y est hostile et son fils se dérobe. Le roi de Navarre semble y être favorable. Après son entrevue infructueuse avec son beau-frère, il est revenu à Paris, bien accueilli par les Parisiens.

L'ordonnance de Compiègne du 14 mai enjoint aux nobles de mettre leurs châteaux en état de défense et, s'ils n'en ont pas les moyens, ils sont autorisés à se servir sur le pays.

A Paris, Etienne Marcel continue de mettre la ville en état de défense.

Le dauphin trouve hommes, armes et argent en Bourgogne, en Dauphiné et dans une bonne partie des états de langue d'oïl. Les troupes du roi de Navarre sont de quelques fidèles et de plus de routiers, ou d'Anglais dont l'obéissance est relative. Ils ont pris Étampes dont le comte est un cousin du Navarrais et ravagent le pays de Nemours appartenant à sa sœur la reine Blanche. Marcel ne dispose que des milices. Il recrute jusqu'en Avignon des mercenaires que le comte de Poitiers, frère de Charles, arrête au passage. Le prévôt envisage alors d'utiliser ses hommes pour attaquer châteaux et maisons fortes des alentours qui bloquent la circulation des hommes et des denrées. Beauvais, Senlis, Clermont-en-Beauvaisis, Villers-Cotterêts, Meaux, Poix, Granvilliers, Montdidier, Laon, Amiens et même Orléans, Gien ou Rouen s'associent à ces actions contre les places fortes qui les surveillent. Des milices se forment dans les villages.

Le 28 mai, deux cousins du maréchal de Normandie tué récemment arrivent à Saint-Leu d'Esserent avec une petite troupe. On murmure qu'ils sont envoyés pour installer une garnison, que le cours de l'Oise sera bloqué comme ceux de la Marne, de l'Yonne.

Une centaine d'habitants de Saint-Leu et des environs se porte à la rencontre des cavaliers. Une bagarre s'engage où quatre chevaliers et cinq écuyers trouvent la mort. Le mouvement est amorcé. En Beauvaisis se développe une révolte sanglante des habitants des villages ou des fermes isolées surnommés les *jacques*.

Dans cette région, les idées parisiennes ont beaucoup d'écho. La noblesse, jalouée depuis longtemps, est maintenant haïe. L'unanime volonté de réforme des états, où des membres de la noblesse ont été à la pointe du combat, semble oubliée. La *jacquerie* remonte les vallées de l'Oise, du Thérain et de la Brèche, se répand « en

Beauvaisis, en Brie, sur la rivière de Marne, en Valois, en Laonnois, dans la terre de Coucy et autour de Soissons », dit Froissart. La noblesse fuit et se réfugie dans les villes.

« Ils avaient fait un roi, parmi eux, ... on l'appelait Jacques Bonhomme. Ces méchantes gens brûlèrent, dans le pays de Beauvaisis, entre Corbie, Amiens et Montdidier, plus de soixante bonnes maisons et forts châteaux », ajoute Froissart. On commet des atrocités. Faute d'organisation, le mouvement échappe aux municipalités. Des bourgeois commandent de petites troupes de Parisiens qui dégagent des routes, détruisent des manoirs. Un prévôt des monnaies pille Ermenonville et conduit ses hommes à Meaux dont le maire soutient Paris. Le dauphin séjournait dans la forteresse de la ville peu de temps auparavant; sa femme, leur bébé et sa sœur s'y trouvent encore sous la garde du sire de Hangest. Revenant de Prusse, deux visiteurs y font halte, Jean de Grailly, captal de Buch, et Gaston Fébus, comte de Foix. Hasard fatal ! La troupe des jacques et des Parisiens est bloquée puis massacrée par leurs gens. Le maire de Meaux est exécuté, la ville pillée et brûlée.

Le roi de Navarre accepte de se porter contre les jacques pour aider les nobles qui, eux, s'engagent à ne plus contrecarrer ses desseins politiques. Il se dirige vers le Beauvaisis avec un contingent de 400 Anglais. « Ils font à eux tous un grand massacre de révoltés ... Les gentilshommes de Beauvaisis, du pays de Corbie, de Vermandois, de Valois et des terres où ces méchantes gens agissaient en forcenés, voyant ainsi leurs maisons détruites et leurs amis tués, demandèrent secours à leurs amis en Flandre, en Hainaut, en Brabant et en Hesbaye ... et ils commencèrent eux aussi à tuer et à découper ces méchantes gens, sans pitié et sans merci. Ils les pendaient parfois aux arbres là où ils les trouvaient. De même le roi de Navarre en mit un jour à fin plus de 3000 assez près de Clermont en Beauvaisis. Mais ils s'étaient déjà tant multipliés que, tous ensemble, ils eussent bien été cent mille hommes », rapporte encore Froissart. « Vrai, nos ennemis mortels les Anglais n'auraient pas fait ce que firent alors les nobles de chez nous », écrit aussi Jean de Venette.

La jacquerie, si ample et si violente, n'a pas duré un mois.

La position de Navarre - allié des nobles en Beauvaisis, et des bourgeois parisiens, hostiles aux nobles, et ami des bourgeois et des paysans du plat pays - est ambiguë. Les nobles sont partagés entre leur engagement envers le Navarrais et leur appartenance à l'ost royal, inquiets aussi de la révolte contre l'ordre ...

Le 14 juin, Navarre entre de nouveau à Paris où il est choisi comme capitaine, c'est-à-dire qu'il a un pouvoir de coordination et de décision sur les seigneuries indépendantes qui se partagent la ville. La plupart des villes de langue d'oïl ont déjà reçu des capitaines par décision des états. Le roi de Navarre rencontre les délégations des villes environnantes à Gonesse. Dans quel but ?

Vers le 20, le régent revient de Sens à Meaux et rassemble un grand nombre de gens d'armes qui, par Château-Thierry, La Ferté-Milon et Chelles, arrivent à Charenton le 29. Un affrontement se prépare que la reine Jeanne d'Évreux essaie d'éviter, associant l'université à ses efforts d'accommodement. Etienne Marcel demande aux villes amies de le soutenir. Navarre est à Saint-Denis avec ses mercenaires. Le 8 juillet, le régent, le roi de Navarre et la reine parviennent enfin à un accord, sans doute irréalisable et qui sera désapprouvé par la municipalité parisienne. Navarre renonce.

« Le 16 juillet 1358, la bulle par laquelle le pape invite le recteur et les maîtres à demander à Etienne Marcel et aux échevins de changer d'attitude est lue publiquement ... en présence de l'ensemble de l'université. Innocent VI charge Raymond Saquet, archevêque de Lyon, **Jean de Meulan, évêque de Paris**, et Jean Dupin, prieur de Saint-Martin des Champs, de négocier avec les parties pour conclure cette paix que chacun dit souhaiter sans vouloir en accepter les moyens. Les efforts du pape et de la reine douairière réussissent à faire se rencontrer sur le pont de Charenton le roi de Navarre, le dauphin avec Jeanne d'Évreux, **les trois ecclésiastiques** » et quelques **bourgeois de Paris** ... qui finissent par s'entendre sur les points suivants : « les Parisiens demanderont au régent son pardon et se déclareront prêts à accepter les conditions qu'il fixera d'accord avec Jeanne d'Évreux, le duc d'Orléans, le comte d'Étampes et Charles *le Mauvais*. Tous les accords passés entre les Parisiens, les bonnes villes et le roi de Navarre subsisteront. Le régent renoncera au blocus qu'il exerce sur les cours d'eau qui permettent le ravitaillement de Paris. On se retrouvera le 24 juillet, à Lagny, pour mettre au point les détails de l'exécution » (R. Cazelles, *op. cité*).

Châtelain des Moulineaux (! 1356), Louis **d'Harcourt** est dit capitaine de ce château en juillet 1358. On le dira vicomte de Châtellerault, lieutenant en Normandie de par le roi en 1361.

L'argent manque pour payer les soldes ... L'armée du régent se disloque. Charles quitte Charenton et arrive à Meaux. Il a décidé de se réfugier en *Dauphiné*, terre d'empire. Ses bagages partiront le 31.

A Paris, des bagarres éclatent entre des artisans et des mercenaires devenus inutiles. Le 21 juillet, c'est la chasse aux Anglais, soldats de Navarre ou de la municipalité, ou individus de tous états établis en petit nombre dans la ville depuis longtemps. Certains sont tués, beaucoup sont emprisonnés. Le 22, la place de Grève est pleine de gens en armes qu'Etienne Marcel et le roi de Navarre ne peuvent contenir. On veut la mort des prisonniers et un mouvement vers Saint-Denis et Saint-Cloud pour aller chasser les garnisons anglaises qui saccagent le pays. L'après-midi, deux colonnes sortent par les portes Saint-Denis et Saint-Honoré. Marcel et Navarre se résignent à suivre la première mais s'arrêtent à Montmartre.

A Saint-Cloud, les Anglais ont tendu un piège auquel se prennent les Parisiens. Les morts sont nombreux. L'inaction de la colonne arrêtée à Montmartre est considérée comme une trahison. Charles de Navarre reste prudemment à Saint-Denis. Etienne Marcel rentre à Paris. Il essuie de violents reproches mais rappelle qu'il était hostile à cette action.

Le 27 juillet, le prévôt se rend au Louvre accompagné de ses archers, délivre les prisonniers anglais et les mène par la porte Saint-Honoré hors la ville. La foule ne dit mot.

Le roi de Navarre est occupé à des transactions qui aboutiront à un plan de partage du royaume des Valois.

La politique du prévôt se durcit et ses collègues de la draperie redoutent d'être entraînés dans une chute éventuelle. Le 31 juillet au matin, Marcel se rend à la bastide Saint-Denis avec quelques partisans et demande aux gardes de la porte d'en remettre les clés au trésorier de Charles de Navarre. Méfiance, refus, le ton monte, une rixe se produit. Le responsable de la porte descend la rue Saint-Denis à cheval, criant « Montjoie ! Au roi de France et au duc ! » et rassemble aux Halles les partisans du régent. Marcel a poursuivi son chemin par les remparts de la bastide Saint-Antoine. Nouvelle altercation. Les hommes du prévôt sont rejoints par les partisans du régent et une mêlée s'engage. Trois hommes sont tués, dont Etienne Marcel, corps abandonnés tandis que la foule cherche d'autres amis du prévôt. Le cadavre d'Etienne Marcel, traîné dans la cour de Saint-Catherine du Val des Écoliers, y reste exposé.

Le lendemain, une délégation se rend à Meaux pour demander au régent son pardon et son retour à Paris.

Abandonnant l'idée du voyage en Dauphiné, le dauphin revient dans la capitale et arrive le 2 août au soir, laissant aux portes ses mercenaires allemands. Une commission d'enquête, formée de gens du parlement et de baillis royaux, est constituée. « Des courtisans avisés virent leur fidélité rémunérée par les biens confisqués sur ceux qu'ils dénonçaient » (J. Favier « *La guerre de Cent Ans* » - Fayard 1988). A Paris, le calme revient mais la situation générale ne s'améliore pas pour autant.

« Il faisait cher temps au royaume de France. Grande famine y courait parce que depuis trois ans on n'avait rien labouré dans le plat pays. Si les blés et l'avoine ne leur venaient de Hainaut et de Cambrésis, les gens mouraient de faim en Artois, en Vermandois, dans les évêchés de Laon et de Reims », écrit Froissart.

Melun faisait partie du domaine royal mais a été, avec sa châellenie, cédé à la reine Blanche, veuve de Philippe VI. Avec la complicité de celle-ci, la ville, sur la rive gauche de la Seine du moins, tombe sans combat aux mains des Navarrais le 4 août.

Guy de Malans, curé d'Étalans (S.E. Besançon) teste en 1358.

Galien (Guy) de Meulan, seigneur du Teil, est cité le 14 novembre.

Pierre II *de Ferrières*, chevalier, est institué sénéchal de Rouergue en novembre (G.R. n° 19 767).

Après les montres des gens d'armes et sergents reçus par Monseigneur Girard de Thury, chevalier, maréchal de Bourgogne ... des 30 décembre 1358, 4, 7, 8, 9 janvier 1358 (**1359**), on relève ... dans celle du seigneur de l'Espinace du 10 janvier ... **Oudot de Molan** « mieux **de Maulau** », ainsi qu'il est précisé dans le texte, soulignant l'hésitation **o**, **au** (même son) et peut-être **eu** (**o**, **a**, et **e** ancien, de graphies voisines), de même l'écriture marque peu de différence entre les lettres **u** et **n** (Peincedé vol. 26 p. 507 - A.D. Côte d'Or).

Paris s'agite à nouveau. Le 24 mars, Jean *le Bon* consent à un traité qui attribue au roi anglais, de l'Aquitaine à la Normandie tout l'héritage Plantagenêt et de plus le littoral de Picardie, les comtés de Guînes et de Boulogne et la suzeraineté sur la Bretagne. Le régent convoque les états et leur soumet le traité. « Ni passable, ni faisable » déclarent ceux-ci qui votent les subsides permettant de mettre sur pied une armée pour faire « bonne guerre aux

Anglais ».

Le régent reprend l'initiative en Normandie et en Bourgogne. Bertrand du Guesclin prend un commandement dans la région de Melun et sera l'année suivante chevalier banneret et lieutenant du roi dans les comtés d'Alençon, du Mans et d'Angers. Les Anglo-navarrais sont devenus très impopulaires. Les milices d'Amiens, Arras, Abbeville, Boulogne et Rouen renforcent l'armée du régent au siège de Saint-Valéry, les bourgeois de Rouen à la reprise de Longueville. Les habitants de Reims tiennent à l'écart de la défense de la ville et du château leur archevêque, Jean *de Craon*, qui n'est pas sûr, puis s'en vont prendre Roucy pour le compte du roi de France. Le régent commence le 18 juin le siège de Melun dont Charles de Navarre s'est assuré et qui peut devenir un verrou contre Paris. A la fin de juillet, la ville est prise par Du Guesclin.

Des gens d'armes viennent « en la frontière de Chastillon sur Saine pour le fait de Bryon » (Brion-sur-Ource ?). Dans la montre de Mons. Gieffroy de Blaisey, banneret, reçue le dernier jour de juin, figure **Oudot de Molant (de Maulaut)**, précise à nouveau le texte manuscrit, les trois jambages identiques qui terminent le mot se traduisant vraisemblablement par **ant**).

L'invasion anglaise menace et le roi de Navarre n'est pas certain que ses alliés anglais servent ses intérêts. Il signe à Mantes avec le régent un traité confirmé à Pontoise en août.

Le fils du roi d'Angleterre, duc de Lancastre, fait en septembre de grands ravages dans les terres picardes. Le 28 octobre, Édouard III et le Prince Noir débarquent à Calais. Le régent garde ses places fortes et sacrifie les villages. Les paysans se réfugient à la ville ou au château voisin ...

Jehan *Grolée*, seigneur de Morestel en Dauphiné (S.O. Groslée), est bailli de Mâcon et de Lyon de 1358 à décembre 1359, date à laquelle le comté de Mâcon est donné à Jean de France (duc de Berry). Ce dernier rendra le comté à son frère Charles (V) en octobre 1360 et Jean Grolée sera de nouveau nommé bailli royal de Mâcon le 5 janvier (1360) 1361 (*Gallia Regia* n° 14 267, 14 529).

Du 4 décembre au 11 janvier **1360**, les Anglais assiègent Rouen sans succès. Pendant ce temps, de petits détachements remportent dans la région de faciles victoires. Une troupe razzie la haute vallée de l'Aisne - l'abbaye de Vauclair est pillée et brûlée - puis gagne l'Argonne. Après l'Artois, la Thiérache et la Champagne, Édouard atteint la Bourgogne. Philippe de Rouvre paie rançon et écarte la menace.

« **Henri de Meulanc, chancelier de France**, le fut aussi du **Dauphiné** l'an 1360. *Il portait d'or à la bande d'argent chargée de trois croisettes de gueules* » (G. Allard - *Dictionnaire du Dauphiné*). Qui est ce personnage à propos duquel on ne trouve aucune autre mention ?

En juin 1358, le dauphin Charles envisageait de se réfugier dans son Dauphiné, ses bagages devaient partir en juillet, puis les événements en ont décidé autrement. Henri de Meulanc a-t-il été nommé à cette période ? Selon les *Notes* de E. Pilot de Thorey, ancien archiviste, Franciscus de Parma est chancelier en 1356 et Guillaume de Arbosio, chancelier, est arrivé en novembre 1370 avec le gouverneur du Dauphiné, le *précédent chancelier* (qui ?) étant arrivé en Dauphiné en janvier 1369 (R. 7906 n° 487 - Bibliothèques municipales de Grenoble). Que s'est-il passé entre 1356-1360 et 1369 ou 1370 ? Où était Henri de Meulanc en 1358, en 1360 ? Est-il allé en Dauphiné ? Pensait-il y retrouver des cousins ... peut-être déjà rencontrés ? Les gens de haute noblesse connaissent bien leur généalogie et ils ont de nombreuses occasions de se déplacer.

Guillaume de Vergy, *gouverneur du Dauphiné*, meurt à Romans le 5 juin 1361 (*G.R.* n° 7820).

Le Dictionnaire de la France médiévale (J. Favier) donne une liste des chanceliers du roi dans laquelle on trouve Pierre de la Forêt, archevêque de Rouen, chancelier (1349-1357, parti pour Londres avec Jean II, de retour en octobre 1360 - puis 1359-1361) tandis que le garde du sceau à Paris est Foulque Bardoul, évêque d'Avranches (1357-1359); puis Gilles Aycelin de Montaigut, évêque de Thérouanne (d'abord à Londres, 1357-1358, puis à Paris en 1361). Du roi ou du dauphin, qui a nommé qui et qui était où ? Pierre de la Forêt chancelier du roi en poste en 1360, oui, mais en Dauphiné ?

Par ailleurs, on trouve dans le *Dictionnaire des mots du passé* de Marcel Lachiver :

meulan ou **meulant**, nom d'un cépage dauphinois ancien. A l'instar du pape Clément V (+ 1314), **qui** s'est intéressé au vignoble du Dauphiné - et quand - au point de laisser son nom à un cépage; est-ce le **chancelier Henri** ? Le pouvoir se marque en Haut-Dauphiné par la possession d'une vigne, dit-on, et il n'est pas défendu que le vin de messe soit bon ... D'après ce *Dictionnaire*, un cépage blanc nommé **mellenc** est « connu de toute la Provence », et aussi dans le Tarn et Garonne, et « le **meurlon** était un cépage noir, mentionné par Olivier de Serres, qui paraît être le **murlot** ou Languedoc noir » ...

Vers 1360 naît **Guillaume**, fils de **Pierre de Calme de Meillon**, selon l'auteur de la Gallia Regia.

C'est peut-être **Anthelme III** qui crée la châtellenie de **Miolans** dont la charge est confiée en 1360 à Jean Lageret, docteur en droit, pour un traitement annuel de douze florins d'or. Cette châtellenie comporte les paroisses de Grésy, Fréterive, Miolans, Saint-Pierre d'Albigny, Saint-Jean de la Porte et Cruet. Du second mariage d'Anthelme (1358) naît **Jean de Miolans** qui succèdera à son père à la fin du siècle. Les Miolans portent *de gueules à trois bandes d'or*.

Charles, dauphin, fait parvenir une lettre à Jehan **Luissier** (Luillier ?), bourgeois de Paris, garde et collecteur du port et passage de la rivière de Seine en la ville de Meleun, le 16 janvier puis le 14 avril 1360 (*G.R.* n° 15 491). Jehan de Meleun, sire de Maineville, est capitaine du château de Neufmarché, près de Gournay-en-Bray, entre 1360 et 1362 (*Gallia Regia* n° 6398).

Une chapelle Sainte-Madeleine fut fondée par **Jean de Meulant, évêque de Paris**, au couvent des Filles-Dieu, communauté située sur la paroisse de l'église Saint-Sauveur, selon l'abbé Lebœuf.

Des moines mendiants se sont installés au voisinage d'une petite rivière, la Bièvre, dans le village de Saint-Médard. Un jour de 1360, l'évêque de Paris traverse ce faubourg borgne presque sans escorte et tombe dans une embuscade de coupe-jarrets. Il appelle à l'aide. Douze moines accourent et lui sauvent la vie. « **Monseigneur de Meulan**, pour payer ce fait d'armes, donna licence à ces enfroqués libertaires de vendre sur ces terres tout objet, provision périssable ou précieuse dont personne n'aurait à chercher l'origine. C'est ainsi que naquit le marché Mouffetard » (Henri Gougoud - *La bible du Hibou* - Seuil 1993 p. 30).

La grogne augmente dans les villes surpeuplées, les prix montent. Les Anglais de Normandie occupent la forteresse royale de l'Isle-Adam, mettent à sac Vaugirard, Vanves, Issy ...

Le 1^{er} mai à Brétigny (sur Orge) s'ouvre une conférence de paix. Les représentants du régent sont des hommes de guerre et surtout des légistes, des clercs et des bourgeois. Le 8 mai, un traité est proposé à la ratification du roi Jean. L'Anjou et la Normandie demeurent au roi de France. Au nord de la Loire, Édouard III se contente du Ponthieu, du comté de Guînes et des petites villes côtières autour de Calais et Gravelines. La rançon du roi est diminuée. Le tout sera gagé, en Aquitaine, par la remise de certaines places fortes, et à Calais, par des otages (41 princes et hauts barons dont le frère et les trois fils du roi, 4 bourgeois de Paris et 2 bourgeois de 19 autres villes). L'Aquitaine ne fait plus partie du royaume de France. La pleine souveraineté sur les territoires du sud-ouest compense l'abandon des droits éventuels du roi d'Angleterre sur la couronne de Philippe *le Bel*. Une lecture publique de l'accord est faite le 10 mai devant le Conseil, le nouveau prévôt des marchands et une délégation de bourgeois parisiens. L'archevêque Guillaume de Melun célèbre la messe et le dauphin prête serment.

Les témoins anglais sont raccompagnés jusqu'à Louviers où le Prince Noir prête serment à son tour le 15 mai. Le traité de Brétigny livre le Poitou aux Anglais qui le posséderont jusqu'en 1369.

Le duché d'Auvergne est créé et érigé en faveur de Jean de France, plus tard duc de Berry.

La Touraine, érigée en duché, est détachée de la couronne de France de 1360 à 1392 mais le roi y maintiendra ses lieutenants et ses capitaines.

Au début de juillet, une partie de la rançon étant payée, Jean *le Bon* arrive à Calais.

Le 24 octobre, Édouard III, Jean II, le Prince Noir qui va gouverner l'Aquitaine, et le dauphin sont réunis à

Calais où les deux rois signent le traité. Jean *le Bon* arrive à Paris le 13 décembre.

Guillaume de Meulan, seigneur de Fontaine la Sorel, est compris « dans un rolle de la chambre des comptes contenant les noms de trois cents chevaliers et écuyers à qui *le roi Jean pardonne pour avoir suivi le parti de Charles II*, roi de Navarre, comte d'Évreux, et tout ce qui s'est passé jusqu'au 12 décembre 1360 ».

Jean de Malans, *notaire*, est l'un des exécuteurs testamentaires de Humbert de Rye, chevalier, le 28 février **1361**.

Le comte Vert met fin aux discordes qui, depuis longtemps, divisent les républiques de Gênes et de Venise au sujet de leurs possessions orientales. Un traité est signé.

Louis *d'Harcourt*, vicomte de Châtellerault, est lieutenant de Normandie de par le roi (« La Normandie royale » - *Gallia Regia* n° 16 175).

Le sceau de **Jean de Meulan** sur un acte de 1361 confirme la présence de l'évêque de Paris.

Pierre de La Forêt, né à La Suze vers 1305, meurt en 1361 en Avignon, inhumé au Mans.

Une liste de la même époque cite Raoul de Fontenay, Jehan de Harcourt, **Guillaume de Moulenc**, Robert de Thibouville, Robinet de Thibouville ... (« *Mémoriaux* », p. 67).

Charles, fils de Charles de Navarre, voit le jour.

Il fait toujours « cher temps au royaume de France ». Une nouvelle épidémie de peste se développe dans la région parisienne ... La Provence - encore appauvrie par les incursions des compagnies dans les années 1357-1358 - connaît celles des bandes aragonaises en 1361 puis ce seront les françaises (1365-1369) ...

Philippe de Rouvres (° Rouvres 1346), duc de Bourgogne, comte de Bourgogne et comte d'Artois, est victime de l'épidémie de peste. Sa jeune veuve Marguerite sera l'unique héritière du comte de Flandre, Louis de Male (° Maele, château à une demi-lieue de Bruges), aussi comte de Nevers et de Rethel. Comme parent le plus proche, le roi hérite du duché de Bourgogne. L'héritage des comtés ira à Marguerite de Flandre.

Les états de Bourgogne réunis en présence de Jean *le Bon* décident que le duché restera administré indépendamment du royaume. A Cîteaux, les cohéritiers signent l'acte le 16 janvier **1362**. Jean *le Bon* laisse le comte de Tancarville, Jean de Melun - aussi lieutenant général en la sénéchaussée de Lyon (*Gallia Regia* n° 14 237) - régler les affaires du duché.

Amaury meurt (date inconnue) sans enfants. Son oncle, **Jean de Meulan**, évêque de Paris, recueille son héritage mais, par contrat, le dit prélat renonce à ses droits sur la terre du Neubourg en faveur de son autre neveu, **Jean**, baron de la Ferté-Fresnel.

Par accord du **6 novembre 1362**, **Jean de Meulan**, évêque de Paris, seigneur du Neubourg, héritier en partie de feu **Amaury de Meulan**, son neveu seigneur du Neubourg, et **Jean**, seigneur de La Ferté-Fresnel et de Gacé, neveu dudit évêque et son héritier présomptif, tenus tous les deux à payer les dettes dudit Amaury, conviennent qu'elles seront acquittées par le dit sieur de La Ferté auquel le dit évêque cède dès lors la baronnie du Neubourg réservant seulement le douaire de **Jeanne d'Harcourt**, veuve dudit Amaury, et pour lui, évêque, l'hôtel de Sainte-Vaubourg et la forêt en usufruit.

Le titre le plus ancien que les seigneurs du Neubourg invoqueront le plus volontiers, à défaut de titre patrimonial, sera le contrat du 6 novembre 1362 portant vente et donation de la terre, châtel et baronnie du Neubourg avec la justice et rentes, marchés, prévôtés, foires (E. 3868 - Requête du 16. 12. 1786).

Les seigneurs du Neubourg feront remarquer que ces titres « ont été la proie des flammes lors de l'incendie arrivé au mois de may 1592 par l'armée espagnolle qui mit le feu au bourg du Neubourg et le réduisit en cendres ». Bien avant cette date, la présence du château avait valu au bourg d'être plusieurs fois détruit et brûlé (André Plaisse, « *Baronnie du Neubourg* » - P.U.F. 1961).

Depuis août 1361, le Prince Noir entre en possession de son territoire et l'opération touche à sa fin au printemps, en retard sur les prévisions du traité. La prise matérielle (éphémère ?) se fait, sans parler de souveraineté (perpétuelle). La situation reste floue ...

Amédée VI fonde *l'ordre du Collier* et il organise la chambre des Comptes. Il met fin aux guerres avec le dauphin de Viennois en réunissant définitivement Faucigny et pays de Gex à ses États.

Le 13 janvier **1363**, Constance **Alleman** épouse en secondes noces François Bérenger, seigneur de Sassenage.

Le 27 juin, le comte de Tancarville qui s'est discrédité est remplacé par le plus jeune fils du roi, Philippe, auquel il est donné - sans le divulguer - le titre de duc de Bourgogne, le 16 septembre.

Depuis le 15 janvier, ce dernier a déjà l'investiture de la Franche-Comté par un acte secret de l'empereur Charles IV de Luxembourg.

L'impôt qui doit fournir le reste de la rançon royale n'a pas le rendement espéré. Les otages s'ennuient à Londres et les villes peinent à entretenir leurs bourgeois prisonniers. Soissons, Saint-Quentin, Compiègne, Chauny et Nesles s'associent pour payer les leurs. On imagine un traité promettant la remise en gage de la presque totalité du Berry en échange des hommes mais Édouard III demande que ce traité soit ratifié par les états généraux. Réunis en octobre à Amiens, ceux-ci le refusent.

Jeanne **d'Harcourt**, veuve d'**Amaury de Meulent**, meurt à son tour. Un obit est célébré au mois d'avril dans l'église métropolitaine de Rouen. Le couple est sans postérité.

Jean de Meulan - né à Saint-Quentin selon Melleville - **évêque de Paris**, serait mort le 22 novembre 1363, âgé de quatre-vingts ans, selon le Père Anselme.

La querelle de Jacques de Savoie contre la branche aînée de sa famille n'a pas été heureuse. Vaincu par Amédée VI, il a été fait prisonnier et dépouillé de tous ses fiefs. En 1363, il est rétabli dans sa souveraineté par le vainqueur. Il mourra en 1366. Amédée de Savoie, comte de Piémont, prince d'Achaïe et de Morée (+ 1402), est protégé de Philippe par Amédée VI qu'il sert dans toutes ses guerres. Il manifestera quelques projets de conquête sur les principautés d'Achaïe et de Morée dont il porte les titres sans donner suite à ces projets.

Le pays de Dombes fut longtemps une principauté indépendante (rattachée à la France en 1762). Le château de Tavernost dont une branche de la famille Bellet tire son nom est situé dans la commune de Cesseins. Il semble remonter à la fin du XIII^e siècle. Le château est pris d'assaut par le comte de Savoie puis repris d'assaut par Antoine de Beaujeu vers 1364 (Luc Antonini - *Gé-Magazine* n° 257, p. 25).

Le 22 décembre, « Robert de Frennes, connestable de Chanoy, assigne 4000 livres de rente de douaire sur des terres à Marguerite **de Melan**, sa future épouse, comtesse de Joigny » (Archives de la Maison de France - *Inventaire des comptes, titres et papiers qui estoient à la chambre des comptes de La Fère le 19 juillet 1646* - A.N. - R 4, 774 - R / 4 / 474 p. 271 et suivantes).

Ne serait-il pas question du connétable Robert de Fiennes : Frennes serait mis pour Fiennes, Chanoy pour Sannois (entre Saint-Denis et Pontoise) et Melan pour Melun ? Il y aurait une erreur de transcription.

Pensant leur libération prochaine, les otages ont été amenés de Londres à Calais.

Louis d'Anjou, peu soucieux de retourner à Londres après le refus des états, s'échappe ... Consternation générale. C'est une faute contre l'honneur ! Jean *le Bon* désigne le dauphin comme régent et prend la place de Louis. En janvier **1364**, il se retrouve prisonnier à Londres. Il y mourra le 8 avril.

Il gèle sans arrêt du 7 décembre 1363 au 11 mars 1364 ... Les biens du roi de Navarre ont été confisqués. Des troupes sont confiées à Du Guesclin, capitaine de Normandie. Le rassemblement se fait devant Mantes, l'une des places du roi de Navarre. Les bourgeois de Mantes, méfiants, n'acceptent dans leur ville que les chefs qui vont faire leurs Pâques, le 24 mars, dans la collégiale Notre-Dame ... Puis on marche sur Rolleboise (en aval de Mantes) dont on commence le siège. La consigne est d'occuper Mantes et Meulan rapidement. L'armée du captal de Buch est déjà dans le Poitou et Charles est décidé à confisquer les terres de Charles *le Mauvais* ...

Dimanche 7 avril, Du Guesclin entre à Mantes par ruse ... Reste *Meulan*, à moins de 15 km en amont ...

Du Guesclin arrive avec environ 200 hommes sur la rive droite de la Seine. Assaut repoussé. Attaque rive gauche ... Les défenseurs se replient dans le château. Du Guesclin et ses Bretons pénètrent en ville et répètent les excès de Mantes. Cependant le château tient toujours. Les défenseurs se sont réfugiés dans l'énorme donjon carré datant du XII^{ème} siècle, défense imprenable par sa masse colossale; peut-être haute de plus de trente mètres avec des murs de 4 à 6 mètres d'épaisseur, sans ouverture à moins de dix mètres du sol et trop étroites pour laisser passer un homme ... Echelles ... Inutiles. Famine ... trop longue attente. Une solution : la mine ... Les sapeurs se mettent au travail. Arrive le dauphin venant de Paris ... Le feu est bouté aux étaçons (bois de soutien). Le plafond de la galerie cède, entraînant la moitié de la tour qui s'effondre

Les rescapés sont expédiés à Paris et immédiatement exécutés (Georges Minois « *Du Guesclin* » - Fayard 1993 - p. 187).